

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE DU PH PLUS ECOGENE****1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise**

Nom du produit	: PH PLUS ECOGENE 2 KG (réf. 004309) 5 KG (réf. 004374)
Utilisation du produit	: <b>traitement de l'eau de piscine (augmentation du pH)</b>
Société	:  <b>ab7 Industries</b> chemin des Monges 31450 DEYME tel : <b>33 (0)5 62 71 78 88</b>
Téléphone en cas d'urgence	:  <b>ab7 Industries</b> chemin des Monges 31450 DEYME tel : <b>33 (0)5 62 71 78 88</b>

**2. Composition/informations sur les composants**

Composant dangereux	Conc. (%w/w)	N°	N°	Symbole pur	Risques
		EINECS	CAS		
Carbonate de sodium	≥ 98 %	207-838-8	497-19-8	Xi	R36

**Phrases de risques : voir rubrique 16**

**3. Identification des dangers**

Classification	: IRRITANT
Dangers pour l'homme	: Irritant pour les yeux.
Dangers pour l'environnement	: Aucune
Autres informations	: Aucune

**4. Premiers secours**

Après contact avec la peau	: Rincer abondamment à l'eau. Nettoyer les vêtements séparément avant de les réutiliser. Consulter un médecin en cas de douleur persistante.
Après contact avec les yeux	: Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas les lui enlever. En cas de contact, rinçage IMMEDIAT des yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter immédiatement un ophtalmologiste, même en l'absence de lésions apparentes.
Après inhalation	: Déplacer la personne à l'air frais. S'il ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si respirer est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
Après ingestion	: Consulter immédiatement un médecin.
Remarques générales	: En cas de projection dans les yeux et le visage, traiter les yeux en priorité. Immerger les vêtements souillés dans une bassine d'eau.

**5. Mesures de lutte contre l'incendie**

Moyens d'extinction	: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.
Dangers d'exposition	: Non combustible.
Méthode particulière d'intervention :	-
Équipement spécial de sécurité	: Pas de précautions spéciales requises.

**6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

Précautions individuelles	: Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Eviter d'inhaler les poussières. Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection. Eviter tout contact avec les yeux et la peau.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Empêcher toute pénétration dans les égouts et les cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.
Méthodes de nettoyage	: Placer les fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Récupérer à l'état sec.

**7. Manipulation et stockage**

Manipulation	: Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser dans un lieu bien ventilé. Eviter toute formation de poussières.
Stockage	: Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec. Ne pas stocker dans des récipients métalliques. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Utilisation(s) particulière(s)	: Non disponible

**8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**

<b>Valeurs limites d'exposition</b>	
Nom des ingrédients	<u>TLV/PEL</u>
CARBONATE DE SODIUM	TWA = 10 mg/m <sup>3</sup>
<b>Contrôle de l'exposition professionnelle</b>	
S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.	
Protection respiratoire	: Eviter toute inhalation de poussières, porter des masques anti-poussières.
Protection des mains	: Le port des gants protecteurs est recommandé. Porter des gants en caoutchouc, PVC, Néoprène.
Protection des yeux	: Lunettes de sécurité. Prévoir des fontaines oculaires et des douches de sécurité dans les ateliers où est manipulé le produit.
Protection de la peau	: Porter des vêtements de protection appropriés qui seront maintenus propres et en bon état.
<b>Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement</b>	
Non disponible	

**9. Propriétés physico-chimiques**

<b>Information générales</b>	
Etat physique et aspect	: poudre
Couleur	: Blanc
Odeur	: aucune
<b>Informations relatives à la santé, la sécurité et l'environnement</b>	
pH	: (à 4,016 g/L dans l'eau) : 11,1
Point d'ébullition	: Non disponible
Masse volumique	: Apparente entre 0,5 – 0,7 kg/dm <sup>3</sup>
Dangers d'explosion	: Produit non explosif
Hydrosolubilité	: 71 g/l (0°C) 215 g/l (20°C)
Pression de vapeur	: Non applicable
Inflammabilité (solide ou gaz)	: Non disponible
Viscosité	: Non applicable
Indice d'évaporation	: Non applicable

**Autres données de sécurité**

Point/intervalle de fusion	: 851°C
Granulométrie	: 80 – 90 % < 125 µm 10 – 20 % > 125 µm
Température de décomposition	: > 400 °C

**10. Stabilité et réactivité**

Conditions à éviter	: Exposition à l'humidité.
Matières à éviter	: Aluminium finement divisé.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun.

**11. Informations toxicologiques**

	N°CAS 497-19-8	Valeur / Effet
	<u>composants dangereux</u> :	
	Carbonate de sodium	
Toxicité orale aiguë DL(50)	: DL50 (rat) : 2000 mg/kg	
Toxicité dermale aiguë DL(50)	: DL50 (lapin) : 2000 mg/kg	
Irritation de la peau	: Lapin, pas d'irritation de la peau.	
Irritation des yeux	: Lapin, effets irritants	
Sensibilisation cutanée	: Non disponible	
Sensibilisation respiratoire	: Non disponible	

**12. Informations écologiques**


Ecotoxicité	: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations sous forme non diluée ou en grande quantité.	
	N°CAS 497-19-8	
	<u>composants dangereux</u>	
	Carbonate de sodium	
Mobilité	: Non disponible.	Non disponible
Persistence et dégradabilité	: Non disponible.	Non disponible
Potentiel de bio-accumulation	: Non disponible	Non disponible
Effets nocifs divers	: Effet nocif sur le milieu aquatique par modification du pH.	

**13. Considérations relatives à l'élimination**

Elimination des résidus	: Evacuation conformément aux prescriptions locales. Ou diluer avec une grande quantité d'eau. Neutraliser à l'acide. Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.
Elimination des emballages contaminés	: Le conteneur vide peut être rincé et éliminé comme un déchet inoffensif ordinaire.
Autres informations	: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisse pénétrer dans les égouts en grosse quantité.

**14. Informations relatives au transport**

<b>Classe ADR</b>	
Classe	: Non réglementé
Numéro ONU	: Non réglementé
Groupe d'emballage	: Non réglementé
Nom	: Non réglementé
Etiquette	: Non réglementé

Classification	:	Le produit est classé et identifié suivant la Directive 1999/45/CE
Symbole(s)	:	
		
Classification	:	Le produit est classé et identifié suivant la Directive 1999/45/CE
Symbole(s)	:	
Indentification(s) de danger	:	IRRITANT
Phrases de risques	:	R36 Irritant pour les yeux.
Phrases de sécurité	:	S2 Conserver sous clé et hors de portée des enfants. S8 Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. S22 Ne pas respirer les poussières. S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'étiquette.

**16. Autres informations**

Texte des phrase(s) R mentionnées dans la partie 2	:	R38 Irritant pour les yeux.
Sources des données	:	Les informations légales de cette fiche de données de sécurité sont conformes aux recommandations des directives 99/155/CE et 2001/58/CE
Service établissant la fiche	:	Service laboratoire
Parties modifiées / version précédente	:	Parties 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16

*Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date du 20/06/07. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.*